



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 mai 2024 à 19 h
Centre communautaire et culturel de Cartierville - 12225, rue Grenet**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

ABSENCES :

Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Madame Marie-Josée Trudeau, Cheffe de division - Culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Linda Lajeunesse, Secrétaire-recherchiste
Monsieur Jean-Michel Brunet, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

- | | |
|--------------------------|---|
| Madame Émilie Thuillier: | Félicitations aux équipes de l'arrondissement pour la planification des travaux (7 M\$ provenant de l'arrondissement et 12 M\$ provenant de la ville-centre).
Portes ouvertes d'Aéroports de Montréal – gestion du climat sonore.
Événements : portes ouvertes du centre communautaire Solidarité Ahuntsic; distribution de fleurs; corvées printanières; fête du printemps au parc Saint-Simon et fête de l'arrondissement au parc Marcelin-Wilson et soirée pour les adolescents. |
| Madame Effie Giannou: | Travaux de sécurisation et d'apaisement de la circulation aux abords de la garderie Main dans la Main.
Repavage et apaisement des rues Wood et Green Lane.
Rencontre de rétroaction au sujet du réaménagement du parc Lefebvre.
Partie de soccer lors de la soirée pour adolescents au parc Marcelin-Wilson. |
| Madame Nathalie Goulet: | Rue-école Saint-Benoît.
Inscription de trois parcs au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal (12.01).
Décarbonation de l'édifice Albert-Dumouchel (20.11).
Événements : distribution gratuite de végétaux et de sachets de semences; activité de la Table de concertation à la placette temporaire du parc Marcelin-Wilson et journée des aînés en action au parc Ahuntsic. |

Monsieur Jérôme Normand: Phase II de la rue partagée du boulevard Gouin Est (20.01).
Repavage de la rue Sauriol (20.03)
Sécurisations aux abords du Collège Regina Assumpta et de l'école Jardin Bleu.
Remplacement du terrain synthétique du parc des Hirondelles en partenariat avec le Collège Regina Assumpta (20.07).
Amorce des démarches de constitution d'une Société de développement commerciale sur la rue Fleury Est (40.08).
Suivi de l'atelier participatif au sujet de l'aménagement de l'espace piéton au coin des rues Prieur et Parthenais.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure

Aucune demande

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document

10.04

Période de questions du public

À 19 h 20, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

Jean Beudet	Corridor de mobilité durable Henri-Bourassa.
Raymond Labbé	Commentaire sur la période de questions du public.
Oksana Kyyanytsya	Corridor de mobilité durable Henri-Bourassa.
Samuel Milette-Lacombe	Corridor de mobilité durable Henri-Bourassa; Vitesse automobile sur l'avenue Christophe-Colomb; Afficheurs de vitesse, emplacement et type d'affichage.
Luc Audebrand	Avenue Christophe-Colomb : changement de nom, stationnement et sécurisation de la piste cyclable.
Gilles Larocque	Corridor de mobilité durable Henri-Bourassa.
Sylvain Théberge	Sécurisation de l'avenue Péloquin.
André Savoie	Corridor de mobilité durable Henri-Bourassa.
Jacques Lebleu	Corridor de mobilité durable Henri-Bourassa.
Nathalie Perron	Nuisances causées par l'utilisation inhabituelle du stationnement de l'ancien Loblaws situé sur le boulevard Henri-Bourassa.
Jeanine Renaud	Projet d'agrandissement sur la rue Berthe-Louard (40.07).
Jean-Philippe Loew	Démocratie municipale.
Jean-Paul Dubreuil	Optimisation de la collecte des résidus alimentaires.

Formulaire en ligne :

Philippe Couvas Subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique.

Anne Rémillard	Circulation aérienne la nuit : recours contre les nuisances sonores.
Julie Ménard	Suivi - sécurité aux abords de l'école Christ-Roi.
Ronnie Lew yee teen	Sécurisation de l'intersection des rues Chabanel et Saint-Denis, devant le parc Henri-Julien, et radars photo devant l'école Christ-Roi.
Chloé Dufour	Corridor de mobilité durable Henri-Bourassa.
Eric Philippe Pacyna	Circulation automobile sur la rue Prieur.
Séverine Le Page	Feu piéton à l'intersection de Papineau et Fleury.
Donna Adams	Vols et vandalisme de voitures dans le quartier Saint-Simon.
Rémi Couture	Prolongation du mur coupe-son sur l'autoroute 15 au niveau de la rue Elie-Blanchard.
Katherine Calder	Règlements municipaux concernant l'utilisation des parcs, en particulier le parc St-Benoit.
Kevin Becker	Amélioration des trottoirs et des rues de l'arrondissement, notamment de la rue Verville, entre Sauvé et Fleury.
Richard Williams	Ajout de dos d'âne dans le district de Saint-Sulpice; Réduction de la circulation automobile sur les rues Legendre et Émile-Journault.
John Taylor	Piétonnisation, revitalisation commerciale de proximités, création de parcs à chiens et apaisement de la circulation pour la sécurité des résidents.
Agnes Hartel	Réparation des lampadaires du parc Henri-Julien pour permettre l'utilisation des terrains sportifs le soir; Apaisement de la circulation sur la rue Legendre.
Elia Caz	Séparation physique entre trottoir et piste cyclable.

Cette période de questions prend fin à 21 h 07.

10.05

Période de questions des membres du conseil

La conseillère du district de Bordeaux-Cartierville, Effie Giannou, demande si des mesures de sécurisation sont prévues à court terme sur la rue Lachapelle. Cette dernière demande également quelles sont les raisons pour lesquelles le bâtiment vacant, récemment incendié, situé sur la rue Somerset à l'intersection du boulevard Gouin, a été laissé à l'abandon si longtemps.

10.06

CA24 09 0096

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2024, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA24 09 0097

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 avril 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 avril 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA24 09 0098

Autoriser l'inscription des parcs des Bateliers, de la Merci et du Boisé-de-Saint-Sulpice au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal / Autoriser le directeur de la Direction des travaux publics à signer les engagements de protection desdits milieux naturels.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'autoriser l'inscription des parcs des Bateliers, de la Merci et du Boisé-de-Saint-Sulpice au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal;

d'autoriser le directeur de la Direction des travaux publics à signer les engagements de protection desdits milieux naturels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1239132003

CA24 09 0099

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, d'aménagement et de voirie sur le boulevard Gouin Est entre la rue des Prairies et la rue de Martigny (PRR 2024) - Dépense totale de 4 325 783,18 \$, taxes incluses (contrat : 3 465 000 \$ + contingences : 346 500 \$ + incidences : 514 283,18 \$) - Appel d'offres public S-AC-2024-001 – 2 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, d'aménagement et de voirie sur le boulevard Gouin Est entre la rue des Prairies et la rue de Martigny (PRR 2024), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 465 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2024-001;
2. d'autoriser une dépense de 346 500 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 514 283,18 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1248106001

CA24 09 0100

Accorder un contrat à 6742114 Canada inc. (Construction Camara) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur l'avenue Wood et la rue Green Lane entre la rue Maple et le boulevard Gouin Ouest (PRR 2024) - Dépense totale de 3 566 676,82 \$, taxes incluses (contrat : 2 926 461,26 \$ + contingences : 292 646,13 \$ + incidences : 347 569,43 \$) - Appel d'offres public S-AC-2024-005 - 7 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder à 6742114 Canada inc. (Construction Camara), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur l'avenue Wood et la rue Green Lane entre la rue Maple et le boulevard Gouin Ouest (PRR 2024), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 926 461,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2024-005;
2. d'autoriser une dépense de 292 646,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 347 569,43 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de 6742114 Canada inc. (Construction Camara);
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 79 % par la ville centre et à 21 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1248106002

CA24 09 0101

Accorder un contrat à Les pavages Céka inc. pour des travaux de voirie sur les rues Sauriol, Saint-Denis et sur l'avenue Vincent-Quiblier (PCPR 2024) - Dépense totale de 3 449 662,70 \$, taxes incluses (contrat : 2 810 486,86 \$ + contingences : 289 996,76 \$ + incidences : 349 179,08 \$) - Appel d'offres public S-AC-2024-003 - 4 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder à Les pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de voirie sur les rues Sauriol, Saint-Denis et sur l'avenue Vincent-Quiblier (PCPR 2024), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 810 486,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2024-003;
2. d'autoriser une dépense de 289 996,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 349 179,08 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement des Pavages Céka inc.;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 49 % par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE) et à 51 % par la Direction des réseaux d'eau (DRE) pour le remplacement des services d'aqueduc en plomb.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1245456002

CA24 09 0102

Accorder un contrat à Montréal Scellant inc. pour des travaux de mesures d'apaisement au Collège Régina Assumpta, à l'école au Jardin Bleu, à la garderie Main dans la Main et sur des pistes cyclables (PSAÉ 2024) - Dépense totale de 1 536 516,97 \$, taxes incluses (contrat : 1 060 062,06 \$ + contingences : 212 012,41 \$ + incidences : 264 442,50 \$) - Appel d'offres public S-AC-2024-004 - 4 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder à Montréal Scellant inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de mesures d'apaisement au Collège Régina Assumpta, à l'école au Jardin Bleu, à la garderie Main dans la Main et sur des pistes cyclables (PSAÉ 2024), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 060 062,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2024-004;
2. d'autoriser une dépense de 212 012,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 264 442,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Montréal Scellant inc.;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1247930002

CA24 09 0103

Modifier la résolution CA24 09 0075, adoptée le 8 avril 2024, afin d'intégrer au montage financier une somme de 281 458,80 \$, taxes incluses, provenant du Bureau des équipements et espaces culturels (BÉEC) du Service de la culture / Retour à la réserve immobilière (257 009,40 \$, net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de modifier la résolution CA24 09 0075, adoptée le 11 avril 2024, afin de remplacer, au paragraphe 5, la phrase « Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement. » par « Cette dépense sera assumée à 60 % par le Service de la culture et à 40 % par l'arrondissement ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1249552001

CA24 09 0104

Accorder un contrat à Cojalac inc. pour des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement - Dépense totale de 2 187 819,97 \$, taxes incluses (contrat : 1 629 162,99 \$ + contingences : 325 832,60 \$ + incidences : 232 824,38 \$) - Appel d'offres public S-AC-2024-002 - 4 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 629 162,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2024-002;
2. d'autoriser une dépense de 325 832,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 232 824,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Cojalac inc.;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 62 % par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE) et à 38 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1245456003

CA24 09 0105

Accorder à L.M.L. Paysagiste et Frères inc. un contrat pour l'exécution des travaux de réfection du revêtement synthétique du terrain de soccer - football au parc des Hirondelles - Dépense totale de 2 238 738,77 \$, taxes incluses (contrat : 1 926 126,15 \$ + contingences : 192 612,62 \$ + incidences : 120 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2024-008 - 2 soumissionnaires / Imputation au budget des revenus reportés pour parcs et terrains de jeux (2 044 266,90 \$, net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder à L.M.L. Paysagiste inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection du revêtement synthétique du terrain de soccer - football au parc des Hirondelles, au prix de sa soumission, pour une somme maximale de 1 926 126,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2024-008;
2. d'autoriser une dépense de 192 612,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 120 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1247189003

CA24 09 0106

Accorder un contrat de gré à gré à Arbre NB inc. pour des travaux d'essouchement pour une période de 4 mois se terminant le 15 août 2024 - Dépense totale de 69 526,92 \$, taxes incluses (contrat : 60 526,92 \$ + contingences : 9000 \$).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Arbre NB inc. pour des travaux d'essouchement pour une période de 4 mois se terminant le 15 août 2024, pour une somme maximale de 60 526,92 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense de 9000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre (Plan de la forêt urbaine).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1249185002

CA24 09 0107

Autoriser une dépense de 125 392,43 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences, pour la réalisation du programme de Ruelles vertes et communautaires, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, dans le cadre du contrat accordé à Ville en vert, majorant ainsi le montant total du contrat de 165 520 \$ à 290 912,43 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve développement (114 500 \$, net de ristournes) (réf. 1225027012 / CA22 09 0296).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'autoriser une dépense de 125 392,43 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences, pour la réalisation du programme de Ruelles vertes et communautaires, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, dans le cadre du contrat accordé à Ville en vert, majorant ainsi le montant total du contrat de 165 520 \$ à 290 912,43 \$, taxes incluses;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1245027003

CA24 09 0108

Accorder un contrat à Rocher Menuiserie inc. pour la fourniture de 80 supports à vélos de type trois arceaux pour une période de 2 ans - Dépense totale de 125 249,17 \$, taxes incluses (contrat : 122 793,30 \$ + contingences : 2 455,87 \$) - Appel d'offres public 24-20323 - 3 soumissionnaires (lot 1).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder à Rocher Menuiserie inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 80 supports à vélos de type trois arceaux pour une période de 2 ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 122 793,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20323;
2. d'autoriser une dépense de 2 455,87 \$, taxes incluses, à titre de budgets de contingences;
3. de procéder à une évaluation du rendement de Rocher Menuiserie inc.;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1247445002

CA24 09 0109

Autoriser une dépense totale de 665 905,36 \$, comprenant les taxes, le budget de contingences et le budget d'incidences, pour la rétention de services professionnels en architecture et ingénierie pour les phases 2 et 3 du projet de transition énergétique de l'édifice Albert-Dumouchel, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Bouthillette Parizeau inc. (CM23 0037 / entente-cadre 1578591).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'autoriser une dépense de 567 645,22 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels en architecture et ingénierie pour les phases 2 et 3 du projet de transition énergétique de l'édifice Albert-Dumouchel, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Bouthillette Parizeau inc. (CM23 0037 / entente-cadre 1578591);
2. d'autoriser une dépense de 62 991,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 35 268,70 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centre pour un montant de 440 859,12 \$, taxes incluses et par l'arrondissement pour un montant de 225 046,24 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1249293001

CA24 09 0110

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Entre-Maisons Ahuntsic pour la réalisation du Projet Estival Intégré 2024 / Approuver la convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand
et résolu

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Entre-Maisons Ahuntsic pour la réalisation du Projet Estival Intégré 2024;

2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.12 1246237006

CA24 09 0111

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 80 000 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique / Approuver les projets de conventions à cet effet / Imputation à la réserve développement (50 000 \$, net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 80 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique :

Organisme	Période	Montant
Association Commerciale et Citoyenne Youville	7 mai au 31 décembre 2024	20 000 \$
Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest	7 mai au 31 décembre 2024	25 000 \$
Solon	7 mai au 31 décembre 2024	5 000 \$
Association des gens d'affaires de Gouin Ouest	7 mai au 31 décembre 2024	30 000 \$

2. d'approuver les 4 projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.13 1241388004

CA24 09 0112

Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Solon afin de réaliser le projet « Station Youville - Espace citoyen » pour la saison estivale 2024 / Approuver la convention à cet effet / Imputation à la réserve développement (10 000 \$, net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Solon afin de réaliser le projet « Station Youville - Espace citoyen » pour la saison estivale 2024;

2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.14 1249715001

CA24 09 0113

Disposer à titre gratuit de fauteuils de salle de spectacle en faveur de l'organisme à but non lucratif Théâtre aux Écuries, situé au 7285, rue Chabot, à Montréal.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de disposer à titre gratuit de fauteuils de salle de spectacle en faveur de l'organisme à but non lucratif Théâtre aux Écuries, situé au 7285, rue Chabot, à Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.15 1249293002

CA24 09 0114

Résilier la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Collège Regina Assumpta, se terminant le 30 juin 2025 (CA09 090247) / Approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et le Collège Regina Assumpta pour une période de 15 ans, se terminant le 30 juin 2039, établissant les modalités de réalisation des travaux de réfection d'un terrain de soccer-football synthétique au parc des Hirondelles et les modalités d'utilisation du terrain.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de résilier la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Collège Regina Assumpta, se terminant le 30 juin 2025 (CA09 090247);

d'approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et le Collège Regina Assumpta pour une période de 15 ans, se terminant le 30 juin 2039, établissant les modalités de réalisation des travaux de réfection d'un terrain de soccer-football synthétique au parc des Hirondelles et les modalités d'utilisation du terrain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.16 1243060012

CA24 09 0115

Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc. pour des travaux de construction de dos d'âne allongés sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement - Dépense totale de 853 730,77 \$, taxes incluses (contrat : 653 954,81 \$ + contingences : 130 790,96 \$ + incidences : 68 985,00 \$) - Appel d'offres public AC-2024-014 - 6 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de construction de dos d'âne allongés sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 653 954,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2024-014;
2. d'autoriser une dépense de 130 790,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 68 985,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.17 1248153002

CA24 09 0116

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé(e)s doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1245486003

CA24 09 0117

Autoriser la réception d'une contribution financière de 40 081 \$ provenant de Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM), dans le cadre du « Programme circonflexe - prêt-pour-bouger », pour le déploiement du projet de prêt de matériel et équipement / Approuver la convention à cet effet / Autoriser la directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer ladite convention.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'autoriser la réception d'une contribution financière de 40 081 \$ provenant de Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM), dans le cadre du « Programme circonflexe - prêt-pour-bouger », pour le déploiement du projet de prêt de matériel et équipement;
2. d'approuver la convention à intervenir avec Sport et loisir de l'île de Montréal établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

3. d'autoriser la directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer ladite convention;
4. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1246418001

CA24 09 0118

Accorder un soutien financier non-récurrent de 1200 \$ à Service des loisirs Christ Roi, afin de le soutenir dans la poursuite de ses activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder un soutien financier non-récurrent de 1200 \$ à Service des loisirs Christ Roi, afin de le soutenir dans la poursuite de ses activités;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1243060010

CA24 09 0119

Accorder un soutien financier à Centre d'action bénévole de Bordeaux-Cartierville, afin de le soutenir dans la poursuite de ses activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder un soutien financier de 200 \$ à Centre d'action bénévole de Bordeaux-Cartierville, afin de le soutenir dans la poursuite de ses activités;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1244746004

CA24 09 0120

Autoriser un virement de 800 000 \$ provenant de la réserve immobilière vers la réserve développement afin de répondre aux priorités de l'arrondissement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'autoriser un virement de 800 000 \$ provenant de la réserve immobilière vers la réserve développement afin de répondre aux priorités de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1245486004

CA24 09 0121

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiées au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1246237003

CA24 09 0122

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 11945, rue Lachapelle, érigé sur le lot 1 435 447 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de transformation du bâtiment - Demande de permis 3003275225.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 11945, rue Lachapelle, érigé sur le lot 1 435 447 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de transformation du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1241066005

CA24 09 0123

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 11955, rue Lachapelle, érigé sur le lot 1 435 446 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de transformation du bâtiment - Demande de permis 3003275229.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 11955, rue Lachapelle, érigé sur le lot 1 435 446 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de transformation du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1241066006

CA24 09 0124

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 2901, boulevard Gouin Est, l'occupation à des fins de centre d'hébergement (catégorie E.5(2)) - Lot 1 742 392 du cadastre du Québec - Zone 1510.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 123.1 alinéa 1 paragraphe 2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une disposition qui vise à permettre la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soin ou d'hébergement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés selon la grille de zonage) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 742 392 du cadastre du Québec et portant le numéro 2901, boulevard Gouin Est, l'autorisation d'occuper le bâtiment existant tel qu'approuvé le 13 mars 2017 (CA17 090053), à des fins de centre d'hébergement.

Toute autre disposition réglementaire qui n'est pas incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1248373002

CA24 09 0125

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'installation d'une enseigne sur le bâtiment portant le numéro 9255, boulevard de l'Acadie - Lot 1 488 896 du cadastre du Québec - zone 1277.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 473 (éclairage d'une enseigne) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 488 896 du cadastre du Québec et portant le numéro 9255, boulevard de l'Acadie, l'autorisation d'installer une enseigne à message lumineux animé ou variable, et ce, à la condition suivante :

- l'enseigne doit être substantiellement conforme au plan de l'annexe A;

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 24 mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan préparé par la firme Urbanisme Michel Brisson, daté du 12 février 2024 et estampillé par la Division urbanisme, permis et inspections d'Ahuntsic-Cartierville le 20 mars 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1241066003

CA24 09 0126

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un projet de résolution visant à autoriser l'installation d'une enseigne à message variable pour l'immeuble portant le numéro 115, boulevard Crémazie Ouest - Lot 1 487 684 du cadastre du Québec - Zone 1345.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 473 (éclairage d'une enseigne) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) ainsi que du règlement de plan d'ensemble 96-151, un projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 487 684 du cadastre du Québec et portant le numéro 115, boulevard Crémazie Ouest, l'autorisation d'installer une enseigne à message lumineux animé ou variable, et ce, à la condition suivante :

- l'enseigne doit être substantiellement conforme au plan de l'annexe A;

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 24 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan préparé par la firme Urbanisme Michel Brisson, daté du 12 février 2024 et estampillé par la Division urbanisme, permis et inspections d'Ahuntsic-Cartierville le 18 avril 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1241066004

CA24 09 0127

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment portant le numéro 1024, avenue Berthe-Louard - Lot 2 497 893 du cadastre du Québec - Zone 1424.

ATTENDU QUE le 24 avril 2024, lors de l'assemblée publique de consultation, une précision a été apportée concernant la dérogation à la réglementation, laquelle vise le plan numéro 3 du règlement du plan d'ensemble numéro 5487 plutôt que les règlements de plan d'ensemble numéros 5487, 5604, 6070 et 6104;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré le plan numéro 3 annexé au règlement du plan d'ensemble numéro 5487, un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 497 893 du cadastre du Québec et portant le numéro 1024, avenue Berthe-Louard, l'autorisation d'agrandir le bâtiment à la condition suivante :

- l'agrandissement du bâtiment et le revêtement des façades doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;

Les travaux d'agrandissement autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans d'architecture numéros A101 à A104 (4 pages), préparés par EL Concept, datés du 15 mars 2024 et estampillés par la Division urbanisme, permis et inspections d'Ahuntsic-Cartierville le 20 mars 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1248373003

CA24 09 0128

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement délimitant une zone commerciale dans le secteur de la ville connu sous le nom de « Fleury Est », aux fins de constitution d'une société de développement commercial dans ce secteur.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement délimitant une zone commerciale dans le secteur de la ville connu sous le nom de « Fleury Est », aux fins de constitution d'une société de développement commercial dans ce secteur », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.08 1241388003

CA24 09 0129

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2024 (RCA23 09005) ».

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2024 (RCA23 09005) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.09 1245051001

CA24 09 0130

Adopter un second projet de Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de retirer les usages autorisés « hôtel-appartement » et « gîte touristique » de la catégorie d'usages H.7, d'actualiser les définitions des établissements d'hébergement touristique, notamment celles d'«hôtel-appartement» et de « gîte touristique » et de retirer les usages de type établissements d'hébergement touristique, tel que l'usage hôtel, autorisés dans certaines catégories d'usages de la famille d'usages Commerce et Habitation.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter un second projet de Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de retirer les usages autorisés « hôtel-appartement » et « gîte touristique » de la catégorie d'usages H.7, d'actualiser les définitions des établissements d'hébergement touristique, notamment celles d'« hôtel-appartement » et de « gîte touristique » et de retirer les usages de type établissements d'hébergement touristique, tel que l'usage hôtel, autorisés dans certaines catégories d'usages de la famille d'usages Commerce et Habitation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1249570001

CA24 09 0131

Adopter le règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin d'inclure des dispositions particulières dans les zones 1494 et 1514, et ce, en vertu de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (RLRQ, chapitre A-2.001) pour le projet visant l'agrandissement et la modernisation de l'urgence de l'Hôpital Fleury.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter le règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin d'inclure des dispositions particulières dans les zones 1494 et 1514, et ce, en vertu de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (RLRQ, chapitre A-2.001) pour le projet visant l'agrandissement et la modernisation de l'urgence de l'Hôpital Fleury.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1241066007

CA24 09 0132

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 7 février 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 7 février 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1249570003

CA24 09 0133

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 13 mars 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 13 mars 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.02 1249570004

CA24 09 0134

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeuble tenue le 7 février 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeuble tenue le 7 février 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.03 1249570005

Affaires nouvelles

Aucun dossier

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 6 mai 2024 est levée à 21 h 27.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement